

L'INTIMIDATION

Article de loi :

«**intimidation**»: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;
(LIP, article 13)

Qu'est-ce que l'intimidation?

- C'est lorsque quelqu'un se moque de toi ou te dit des paroles blessantes.
- C'est lorsque tu ignores un jeune ou tu le rejettes volontairement d'un groupe d'amis.
- C'est lorsque tu frappes, bouscules ou adoptes d'autres comportements violents envers quelqu'un.
- C'est lorsque tu racontes ou écris des mensonges au sujet de quelqu'un (fausses rumeurs).

Tous ces comportements sont de l'intimidation **surtout s'ils sont répétés fréquemment.**

Qu'est-ce que la cyberintimidation?

C'est utiliser internet pour porter atteinte à la dignité d'autrui par des insultes, des menaces, des commentaires haineux, des photos ou des vidéos directement par courriel, par messagerie instantanée ou par diffusion sur des sites Web.

Qu'est-ce que le taxage?

C'est quand un jeune essaie d'obtenir quelque chose d'un autre élève, sans que celui-ci le veuille vraiment, soit par des menaces ou par agression. Ex : Donne-moi ton baladeur sinon je te frappe! **Le taxage est donc une forme grave d'intimidation.**

Dénoncer

C'est dire NON à la situation. C'est en déNONçant, que l'on permet aux adultes d'intervenir dans le but de protéger l'autre personne. La nature de la dénonciation est d'assurer la sécurité d'autrui et ce sans récompense personnelle.

Savais-tu qu'il existait des moyens pour t'aider si tu es victime d'intimidation?

- Tu peux demander de l'aide à d'autres jeunes en leur parlant de ce que tu vis.
- Tu peux t'affirmer directement envers le jeune qui t'intimide.
- Essaie de ne pas t'isoler. Évite de rester seul.
- Parle-toi... fais-toi confiance.
- Demande de l'aide à tes parents ou à un autre adulte en qui tu as confiance.

Des moyens pour arrêter d'intimider

- Essaie de réfléchir à ce que tu ressentirais si tu étais toi-même victime d'intimidation. Comment te sentirais-tu?, Est-ce que tu aurais peur?, Accepterais-tu que ton meilleur ami se fasse traiter ainsi ?
- Sois à l'écoute de ce que les autres ont à te dire, même si c'est différent de ce que tu penses.
- Dresse une liste des avantages et des inconvénients.
- Tu peux essayer de réparer ce que tu as fait en t'excusant.

Si tu as d'autres questions, ne te gêne pas et rencontre un adulte en qui tu as confiance.

LA VIOLENCE

Article de Loi :

Qu'est-ce que la violence ?

«**violence**»: toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, article 13)

La violence peut prendre plusieurs formes :

Physique. : pousser, frapper, donner des coups, pousser, cracher, battre, enfermer dans un local, voler ou briser des biens, etc.

Verbale. : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer l'autre, etc.

Sociale. : ignorer volontairement l'autre ou s'éloigner physiquement de lui, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante, etc.

Électronique. : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par téléphone pour menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler ses secrets, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié, etc.

Sexuelle : provoquer des contacts sexuels non désirés, faire des gestes de nature sexuelle, émettre des commentaires sexuels abusifs, répandre des rumeurs sur son comportement sexuel ou son orientation sexuelle, traiter l'autre de « gay », « fif », lesbienne ou autres, etc.

Discriminatoire à caractère racial, religieux, envers un handicap ou selon le sexe :

- exclure ou traiter avec mépris une personne en raison de sa race ou de son groupe ethnique, de ses croyances ou de son apparence religieuse, parce qu'il est différent ou parce qu'il est un garçon ou une fille, etc.
- parler en mal d'un groupe culturel, des croyances ou de groupes religieux, etc.;
- injurier ou faire des blagues blessantes, etc.

La violence à l'école

Nous nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous les élèves et les adultes de notre école. Le milieu scolaire a la volonté de faire respecter les droits de tous dont celui d'évoluer en sécurité et d'être accepté dans son milieu d'appartenance.

À l'école, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables, et ce, à l'intérieur ou à l'extérieur des murs de l'école, dans les autobus scolaires ou même par le biais de l'informatique.

Des modalités de protection du personnel, des victimes, des témoins et des agresseurs sont mises en place afin de favoriser le plein développement et épanouissement de tous. Ces modalités sont mises en application par l'intermédiaire de la direction d'école selon l'orientation choisie en concertation avec les professionnels d'aide de l'école.

Procédure :

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté :

Pour les victimes et les témoins :

- En parler à un ami, un parent, un adulte
- Dénoncer la situation à un intervenant de l'école (enseignant, TES, surveillante, direction)
- Communiquer toutes nouvelles informations pertinentes suite à la dénonciation
- Cyberintimidation : imprimer les messages reçus

Pour les parents :

- Dénoncer la situation à un intervenant de l'école (enseignant, TES, surveillante, direction)
- Communiquer toutes nouvelles informations pertinentes suite à la dénonciation
- Cyberintimidation : surveillance accrue des sites visités et des messages reçus sur les réseaux sociaux

NOTE : Tout signalement ou toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence sera traité de façon confidentielle. Un suivi sera donné par la direction.